

Projet de cordée Bac. Pro. - BTS

Appel à projets pour l'année 2017-2018

Lycée d'accueil ou « tête de cordée » (nom et ville):

.....

Spécialité de la STS concernée :

Responsable pédagogique de la cordée :

Nom, Prénom :Qualité :

Adresse électronique :

Phase 1 - Repérage et préparation en première et en terminale professionnelle

Décrire ici les modules et actions proposés aux élèves de première et de terminale professionnelle (à titre d'exemple : travail sur les représentations, stages d'immersion, méthodes de travail des élèves, communication orale et écrite, langue vivante, sciences, etc.).

Cette description doit faire apparaître la complémentarité entre les actions conduites dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, des enseignements généraux liés à la spécialité, et des actions ou modules nécessitant des moyens supplémentaires.

Pour chaque module ou action qui font l'objet d'une demande de moyens au rectorat, détailler :

- le nombre d'élèves concerné.e.s et les spécialités de bac pro regroupées,
- l'objectif visé et les activités prévues,
- modalités de mise en œuvre (stage d'immersion, travail individuel avec des ressources en ligne, travail par petits groupes, entretiens, jeux de rôles, etc.),
- le lycée accueillant les élèves,
- les intervenant.e.s (nom, qualité, lycée d'exercice),
- les moyens financiers demandés en heures.

Phase 2 - Accueil et positionnement à l'entrée en STS (rentrée 2017)

Décrire dans cette partie les modalités d'accueil et de positionnement des bachelier.e.s professionnel.le.s :

- les actions (journées d'intégration, entretiens individuels, etc.),
- les dispositifs mis en œuvre (tests de positionnement, élaboration d'un livret de suivi, etc.),
- le travail collaboratif entre les enseignant.e.s pour mettre au point les modules répondant aux besoins des élèves.

Éventuellement les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de certaines actions, dans ce cas préciser :

- les objectifs visés,
- les enseignant.e.s associé.e.s (nom, qualité, lycée d'exercice),
- le nombre d'élèves concerné.e.s.

Phase 3 - Accompagnement disciplinaire (octobre 2017 à janvier 2018)

(à titre d'exemple : culture et expression, langue vivante, mathématiques, technologie, management, économie-droit, etc.)

Pour chaque module ou action qui font l'objet d'une demande de moyens, détailler :

- le nombre d'élèves concerné.e.s et les spécialités de bac pro regroupées,
- l'objectif visé et les activités prévues,
- le lycée accueillant les élèves,
- les intervenant.e.s (nom, qualité, lycée d'exercice),
- les moyens financiers demandés en heures.